

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2020 – 588 DU 23 DECEMBRE 2020**

portant nomination de monsieur **Eméric TOKOUDAGBA** en qualité de Directeur général de la Société Béninoise de Production d'Electricité.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ÉTAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-429 du 09 septembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2020-565 du 02 décembre 2020 portant création de la Société Béninoise de Production d'Électricité et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre de l'Énergie après avis du Conseil d'administration en sa séance du 22 décembre 2020,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 décembre 2020,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Monsieur **Eméric TOKOUDAGBA** est nommé Directeur général de la Société Béninoise de Production d'Électricité.

**Article 2**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

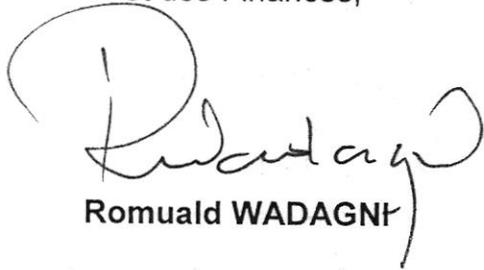
Fait à Cotonou, le 23 décembre 2020

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.-**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Énergie,



Dona Jean-Claude HOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; ME 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ;  
JORB 1.